

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce neuvième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-0532

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Simon Nolet

ATTENDU le décès de monsieur Simon Nolet, co-fondateur du cabinet comptables Lemieux Nolet de Lévis, survenu le 30 août dernier lors de son 80^e anniversaire ;

ATTENDU que la Ville souhaite souligner l'apport inestimable de monsieur Simon Nolet qui au cours des années s'est impliqué à travers la communauté lévisienne tant dans le milieu des affaires, ainsi qu'au sein d'organismes communautaires. Il était un homme d'exception, qui aura profondément marqué la communauté lévisienne par son engagement et sa générosité exceptionnelle. Monsieur Nolet était un leader et un philanthrope connu et reconnu par tous ;

ATTENDU QUE le départ de monsieur Nolet laisse un vide au sein de la communauté lévisienne, lui qui était apprécié de tous et reconnu par ses pairs pour ses qualités professionnelles et personnelles ;

ATTENDU QUE la Ville perd un grand Lévisien et un accompagnateur dévoué auprès de sa communauté ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Simon Nolet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0533

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0534

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne dépose une pétition relative au terrain synthétique du Collège de Lévis. Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2024-0535

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 26 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0536

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 août 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 août 2024 est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0537

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

Document d'aide à la décision [GCH-2024-083](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0656 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale, tels que précisés à la fiche de prise de décision GCH-2024-083, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0538

Demande de crédits additionnels pour les postes recouvrables

Document d'aide à la décision [DEI-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0660 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'affecter des crédits additionnels, tels que décrits dans la fiche de prise de décision DEI-2024-002, d'un montant de 950 000 \$, aux postes de revenus et dépenses liées à des dépenses recouvrables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0539

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 15, rue Saint-Étienne (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-020](#)

La résolution du comité de démolition adoptée le 4 juillet 2024, concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 15, rue Saint-Étienne (secteur Lévis), telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-020, est déposée, à titre d'information.

CV-2024-0540

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 17, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-021](#)

La résolution du comité de démolition adoptée le 11 juillet 2024, concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 17, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis), telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-021, est déposée, à titre d'information.

CV-2024-0541

Dépôt des listes de contrats au 31 mai 2024

Document d'aide à la décision [APP-2024-098](#)

Les listes de contrats au 31 mai 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-2024-098, sont déposées, à titre d'information.

CV-2024-0542

Attribution du contrat relatif à la fourniture d'enrobé bitumineux pour la période estivale

Document d'aide à la décision [APP-2024-113](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0666 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat relatif à la fourniture d'enrobé bitumineux (appel d'offres 2024-50-86), à Groupe colas Québec inc., pour une dépense estimée à 2 466 683,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trente-neuf mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0543

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024

Document d'aide à la décision [TMD-2024-021](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0544

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-77 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEI-PSC-2024-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-77 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision DEI-PSC-2024-010.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 4 359 900 \$, d'un terme de cinq ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules légers, et un emprunt n'excédant pas la somme de 17 687 600 \$, d'un terme de dix ans, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition de véhicules lourds, de machineries et d'équipements.

CV-2024-0545

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-0546

Condoléances aux membres de la famille de madame Thérèse Morisset Nadeau

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de madame Thérèse Morisset Nadeau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0547

Félicitations à la Course de boîtes à savon de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Course de boîtes à savon de Lévis pour l'excellence de sa 9^e édition, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0548

Félicitations au Concours hippique de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Langis Lapierre, madame Nicole Dufour et le Concours hippique de Lévis pour l'excellence de sa 46^e édition, de même que de féliciter les participantes et les participants, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0549

Félicitations à Éco-Livres

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Éco-Livres pour l'excellence de l'activité de la Braderie Cadieux,
source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0550

Félicitations au Patro de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Patro de Lévis pour l'excellence du Tiers-lieu, source de fierté et
d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0551

Proposition principale :

**Réduction des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels du territoire
lévisien**

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétonnes et piétons et cyclistes est une
préoccupation quotidienne des Lévisiennes et des Lévisiens ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités, dont les villes de Québec,
Gatineau, Granby et Rimouski, ont déjà instauré des limites de vitesse de
30 km/h et 40 km/h dans les zones résidentielles, entraînant une réduction
notable des accidents ainsi qu'une diminution de leur gravité ;

CONSIDÉRANT QU'À Gatineau, la hiérarchie des limites de vitesse se
présente comme suit : 30 km/h : écoles primaires, zones de terrains de jeux ;
40 km/h : rues locales résidentielles ; 50 km/h et plus : artères et routes
collectrices ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des limites de vitesse dans les quartiers
résidentiels contribue significativement à l'amélioration de la qualité de vie des
citoyennes et citoyens, en diminuant les nuisances sonores et en renforçant le
sentiment de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec
(INSPQ), le risque de décès pour les piétonnes et piétons et les cyclistes en cas
de collision avec un véhicule est de 10 % à une vitesse de 30 km/h, 30% à
40 km/h, mais grimpe à 75 % à 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage Léger publié le 21 mars 2024, 78 % des Québécoises et Québécois estiment que la vitesse dans les rues des quartiers résidentiels devrait être de 40 km/h ou moins ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Que le conseil municipal déclare officiellement son intention de faire abaisser les limites de vitesse à 40 km/h ou moins dans toutes les zones résidentielles, dans le but d'assurer une meilleure sécurité sur le territoire lévisien.

Proposition d'amendement :

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'amender la proposition principale comme suit :

Réduction des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels du territoire lévisien

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétonnes et piétons et cyclistes est une préoccupation quotidienne des Lévisiennes et des Lévisiens ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités, dont les villes de Québec, Gatineau, Granby et Rimouski, ont déjà instauré des limites de vitesse de 30 km/h et 40 km/h dans les zones résidentielles, entraînant une réduction notable des accidents ainsi qu'une diminution de leur gravité ;

CONSIDÉRANT QU'À Gatineau, la hiérarchie des limites de vitesse se présente comme suit : 30 km/h : écoles primaires, zones de terrains de jeux ; 40 km/h : rues locales résidentielles ; 50 km/h et plus : artères et routes collectrices ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des limites de vitesse dans les quartiers résidentiels contribue significativement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens, en diminuant les nuisances sonores et en renforçant le sentiment de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le risque de décès pour les piétonnes et piétons et les cyclistes en cas de collision avec un véhicule est de 10 % à une vitesse de 30 km/h, 30% à 40 km/h, mais grimpe à 75 % à 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage Léger publié le 21 mars 2024, 78 % des Québécoises et Québécois estiment que la vitesse dans les rues des quartiers résidentiels devrait être de 40 km/h ou moins ;

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2023, la Ville de Lévis a lancé son grand chantier en matière de sécurité routière et que ce chantier est axé sur 4 grands principes :

- la mobilité ne doit pas être un risque pour la sécurité ou la santé;
- la responsabilité de la sécurité routière doit être partagée entre tous;
- la possible défaillance des capacités humaines doit être considérée;

- la citoyenne et le citoyen sont au cœur de l'acceptabilité sociale et doivent être consultés ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de consultation sur cette stratégie a été déposé en mars 2024 au conseil de la Ville et qu'il est le résultat d'une consultation auprès de 400 citoyennes et citoyens et d'un sondage indépendant auprès de 1000 citoyennes et citoyens de Lévis ;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de la sécurité routière lévisienne de 2024-2028 a fait l'objet, le 28 août dernier, d'une recommandation unanime du comité de sécurité publique et de circulation, présidé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté, d'approuver la stratégie de sécurité routière 2024-2028 de la Ville de Lévis ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie routière prévoit à l'engagement 7 la rédaction d'un plan uniformisée de la vitesse afin de déterminer des limites de vitesse réalistes, sécuritaires et uniformisées sur l'ensemble de son territoire.

En conséquence,

Que la stratégie lévisienne de sécurité routière 2024-2028 soit rendue publique dans les meilleurs délais, soit le 26 septembre prochain.

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en défaveur de la proposition d'amendement.

Le maire déclare la proposition d'amendement adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

Proposition principale telle qu'amendée :

Aucun membre du conseil de la Ville ne demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée. Le maire déclare la proposition principale telle qu'amendée adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0552

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 25, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière